



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

| | |
|------------------|-------------------------------|
| 07-156-24 | Ouverture de la séance |
|------------------|-------------------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 2 juillet 2024. Il est 19 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|----------------------|
| 07-157-24 | Ordre du jour |
|------------------|----------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

- 1. Ouverture de la séance**
 - 07-156-24 Ouverture de la séance
 - 07-157-24 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 07-158-24 Adoption de procès-verbaux
- 4. Patrouille municipale**
 - 07-159-24 Demande de fermeture de rue – Activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle
- 5. Développement communautaire**
- 6. Urbanisme**
 - 07-160-24 PIIA – 26, rue Legault
 - 07-161-24 PIIA – 47, rue Saint-Pierre
 - 07-162-24 PIIA – 55, rue Sainte-Anne
- 7. Services techniques**
 - 07-163-24 Octroi de contrat – Travaux de sablage et de peinture des colonnes, de la balustrade, de la corniche et du balcon de l'Hôtel de Ville
 - 07-164-24 Renouvellement du contrat pour le chargement de la neige et la location d'un souffleur – Hiver 2024-2025
 - 07-165-24 Décompte progressif no 1 – Construction d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue
 - 07-166-24 Octroi de contrat – Installation de 8 bornes doubles de recharges électriques sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
 - 07-167-24 Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharges électriques en bordure du parc Aumais
- 8. FINANCES**
 - 07-168-24 Adoption des comptes
 - 07-169-24 Mandat audit externe pour l'année 2024
 - 07-170-24 Aide financière aux organismes à but non lucratif – NOVA l'ouest de l'île
- 9. Administration et greffe**
- 10. Ressources humaines**
 - 07-171-24 Nomination au poste permanent de préposé aux travaux et à la propreté (Groupe 3)
- 11. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - 07-172-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 862 visant à soustraire le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de l'autorisation d'un logement accessoire

5354

07-173-24 Adoption du règlement numéro 772-4 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'interdire la circulation sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction sud de 14h à 19h et abrogeant le règlement numéro 772-2

12. Dépôt de documents

13. Levée de la séance

07-174-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 15 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 36 et s'est terminée à 20 h 29 se résument comme suit :

| | Résumé de l'objet principal de l'intervention |
|-----------------------------------|--|
| 1 ^{er} Intervenant(e) | <ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) demande des éclaircissements sur le fonctionnement de la baignade de 8h à 9h le mardi matin, sur la température de la piscine et sur la formation des sauveteurs. |
| 2 ^e Intervenant(e) | <ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) demande des éclaircissements sur le nom du parc Lalonde et sur la place des Eaux-Vives. - Est-ce des travaux seront effectués au parc Lalonde sur le mur de soutènement et nécessiteront le déplacement du Marché Sainte-Anne ? - Y aura-t-il un jeu de pétanque au centre Harpell ? |
| 3 ^e Intervenant(e) | <ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) fait part des préoccupations des résidents du projet TERRA relativement à l'aménagement d'un stationnement temporaire sur le terrain de MDA adjacent au secteur résidentiel (visuel, bruit, faune, etc.) et se demande ce que la Ville fait/fera pour s'assurer que les impacts sur les citoyens soient minimisés? - L'intervenant(e) demande des explications concernant la notion de stationnement « temporaire » en termes de durée ? - Un programme de re végétalisation sera-t-il mis en place pour afin de renaturaliser le terrain ? |
| 4 ^e Intervenant(e) | <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que l'aménagement de la zone tampon comprend la plantation de conifères ? - Y aura-t-il un suivi qui sera fait auprès des résidents de TERRA lorsqu'une entente de principe sera conclue entre la Ville et MDA ? |
| 5 ^e Intervenant(e) | <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce possible d'avoir accès aux documents relatifs au PIIA accordé par le conseil lors de la séance ordinaire de juin? - Y aura-t-il un impact sur le cours d'eau qui longe la propriété de MDA ? |

| | |
|-----------------------------------|---|
| 6 ^e Intervenant(e) | - MDA semble effectuer plusieurs tests, à des heures diverses de la journée, lesquels engendrent un bourdonnement continu pendant environ une heure. |
| 7 ^e Intervenant(e) | - Le citoyen se demande si MDA a bénéficié d'une certaine latitude pour la réalisation de son projet d'expansion ? |
| 8 ^e Intervenant(e) | - Le citoyen se questionne sur le nombre d'Arbres qui seront abattus pour l'aménagement du stationnement temporaire. |
| 9 ^e Intervenant(e) | - Est-ce que le service des loisirs est subventionné par le club Richelieu ? |
| 10 ^e Intervenant(e) | - L'intervenant(e) porte à l'Attention du conseil certaines mesures de mitigation qui pourraient être incluses dans l'Entente afin de minimiser l'impact de l'aménagement stationnement par MDA sur les résidents projet TERRA. - Est-ce qu'un suivi sera fait avec les citoyens avant la conclusion de l'entente avec MDA ? |

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| 07-158-24 | Adoption de procès-verbaux |
|------------------|-----------------------------------|

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024, et de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

| | |
|------------------|---|
| 07-159-24 | Demande de fermeture de rue – Activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle |
|------------------|---|

ATTENDU QUE l'activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle se tiendra le jeudi 10 octobre 2024, ou sera remis au vendredi 11 octobre 2024 en cas de pluie ;

ATTENDU QUE la course à pied se tiendra sur la rue Vallée et la rue Meloche ;

ATTENDU la demande de l'école du Bout-de-l'Isle afin d'obtenir le soutien de la Patrouille municipale pour la sécurité des enfants ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la fermeture de la rue Vallée et de la rue Meloche de 7 h 30 à 12 h le 10 octobre 2024 (ou le vendredi 11 octobre 2024 en cas de pluie), afin de permettre la tenue de l'activité « Cours-dons » par l'école du Bout-de-l'Isle, en plus de fournir le soutien de la Patrouille municipale lors de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

| | |
|------------------|-------------------------------|
| 07-160-24 | PIIA – 26, rue Legault |
|------------------|-------------------------------|

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé, le 14 juin 2024, une demande pour le changement du type de matériaux du toit de bardeaux d'asphalte à un toit en métal ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 19 juin 2024 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'approuver cette demande de PIIA, avec la condition suivante :

- Les soffites et les finitions en aluminium devront être de couleur noire pour s'harmoniser avec le toit ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 19 juin 2024 ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 26, rue Legault pour le changement du type de matériaux du toit de bardeaux d'asphalte à un toit en métal, conformément à la demande du 14 juin 2024, en respectant la condition susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|------------------------------------|
| 07-161-24 | PIIA – 47, rue Saint-Pierre |
|------------------|------------------------------------|

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé, le 17 juin 2024, une demande pour le changement de la couleur du toit ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

5357

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 19 juin 2024 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'approuver cette demande de PIIA, avec la condition et la recommandation suivantes :

- Les éléments du balcon doivent être peints en noir afin de s'harmoniser avec le toit, et;
- Le CCU recommande au propriétaire de repeindre la maison en blanc ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 19 juin 2024 ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 47, rue Saint-Pierre pour le changement de la couleur du toit, conformément à la demande du 17 juin 2024, en respectant la condition susmentionnée, et en tenant compte de la recommandation formulée.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| 07-162-24 | PIIA – 55, rue Sainte-Anne |
|------------------|-----------------------------------|

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé, le 15 mai 2024, une demande de modification de la façade et pour le remplacement des fenêtres;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 19 juin 2024 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'approuver cette demande de PIIA, avec les conditions suivantes :

- Le haut des poteaux du balcon doit être pourvu d'un support décoratif, et ;
- La rampe d'escalier et les poteaux doivent être reproduits du côté opposé (près du mur de briques du bâtiment voisin) afin d'équilibrer l'aspect du balcon.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU du 19 juin 2024 ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 55, rue Sainte-Anne, pour la modification de la façade et pour le remplacement des fenêtres, conformément à la demande du 15 mai 2024, en respectant les conditions susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

| | |
|------------------|--|
| 07-163-24 | Octroi de contrat – Travaux de sablage et de peinture des colonnes, de la balustrade, de la corniche et du balcon de l'Hôtel de Ville |
|------------------|--|

ATTENDU la résolution numéro 05-119-24 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de sablage et de peinture des colonnes, de la balustrade, de la corniche et du balcon de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres ont été envoyés à trois (3) entrepreneurs le 15 mai 2024 ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 11 juin 2024, une (1) seule soumission a été reçue ;

ATTENDU QUE l'administration municipale est autorisée à négocier les termes et conditions du contrat compte tenu qu'une seule soumission a été reçue ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *SOGENCO inc.*, pour un montant de 51 738,75\$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de sablage et de peinture des colonnes, de la balustrade, de la corniche et du balcon de l'Hôtel de Ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *SOGENCO inc.*, au montant de 51 738,75\$ (taxes incluses), sous réserve des négociations à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et l'entreprise *SOGENCO inc.* ;

D'AUTORISER une dépense nette de 47 244,38\$ à même le poste budgétaire numéro 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 07-164-24 | Renouvellement du contrat pour le chargement de la neige et la location d'un souffleur – Hiver 2024-2025 |
|------------------|---|

ATTENDU la résolution numéro 10-309-22 octroyant un contrat à l'entreprise *Déneigement L. Bibeau* pour le chargement de la neige avec la location d'un souffleur pour l'hiver 2022-2023, avec deux années d'option ;

ATTENDU la résolution numéro 06-176-23 renouvelant le contrat pour la première année d'option ;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services rendus par l'entreprise et souhaite bénéficier de la deuxième et dernière année d'option de renouvellement du contrat pour l'hiver 2024-2025 ;

ATTENDU QUE le tarif est de 295 \$ par heure, plus une hausse de 10 % pour l'hiver 2024-2025, incluant le chargeur, le souffleur et un opérateur, soit 324,50 \$ par heure ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE RENOUVELER le contrat avec *Déneigement L. Bibeau* pour le chargement de la neige et la location d'un souffleur pour l'hiver 2024-2025, soit la deuxième et dernière année d'option, à un taux horaire de 324,50 \$ (taxes en sus) ;

D'AUTORISER une dépense maximale nette de 32 500 \$, à même le poste budgétaire 02-330-00-443 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 07-165-24 | Décompte progressif no 1 – Construction d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue |
|------------------|---|

ATTENDU la résolution numéro 04-073-24 octroyant le contrat à l'entreprise *Impérial, entrepreneur général inc.* pour des travaux de construction d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue pour un montant de 459 296,08 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 38 508,96 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception du certificat de paiement daté du 7 juin 2024 émis par Mme Sonia Gagné, architecte de la firme *Provencher Roy*, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 pour la somme totale de 38 508,96 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Impérial, entrepreneur général inc.* à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2023.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Tom Broad :

Pour

Ryan Young
Jean-Pierre Cardinal
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Denis Gignac

Contre

Tom Broad

Adoptée sur division.

| | |
|------------------|---|
| 07-166-24 | Octroi de contrat – Installation de 8 bornes doubles de recharges électriques sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue |
|------------------|---|

- ATTENDU** la résolution numéro 05-140-23 autorisant l'administration municipale à soumettre une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge à proximité des parcs ;
- ATTENDU** la réception, le 14 décembre 2023, d'une lettre d'approbation d'Hydro-Québec relative à la demande de subvention présentée par la Ville pour l'achat d'une ou de plusieurs bornes de recharge de type « SmartTwo simple » ou bornes « doubles sur rue » ;
- ATTENDU** la signature d'une entente de contribution financière en date du 21 décembre 2023 dans le cadre dudit programme de subvention ;
- ATTENDU QUE** le montant de la subvention s'élève à 201 576 \$ (taxes nettes), lequel devrait couvrir l'ensemble des coûts associés au projet, sous réserve d'imprévus ;
- ATTENDU** la résolution numéro 03-058-24 octroyant un contrat à *Add Énergie Technologies Inc. [dba] FLO* aux conditions négociées par Hydro-Québec pour les partenaires du Circuit électrique, afin de faire l'acquisition de huit (8) bornes doubles de recharge électriques sur son territoire ;
- ATTENDU** que les bornes ont été reçues et doivent maintenant être installées aux endroits ciblés, soit le stationnement de la rue du Collègue, le stationnement sous le pont Galipeault et le stationnement du centre Harpell ;
- ATTENDU** la réception d'une offre de services datée du 31 mai 2024 de l'entreprise *Excavation Montpetit inc.* pour les travaux d'excavation, la fourniture des matériaux pour les bases de béton et l'installation des bollards de toutes les stations de recharge au montant de 54 728,10\$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la réception d'offres de services datées du 3 juin 2024 de l'entreprise *A.J. Théorêt, Entrepreneur électricien inc.* pour les travaux d'électricité associés à l'installation des bornes au montant total de 72 955,06 \$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics d'octroyer un contrat à ces deux entreprises pour les travaux d'excavation et d'électricité associés à l'installation des bornes aux endroits ci-dessus mentionnés ;
- ATTENDU QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres

5361

public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise *Excavation Montpetit inc.* pour les travaux excavation, la fourniture des matériaux pour les bases de béton et l'installation des bollards de toutes les stations de recharge au montant de 54 728,10\$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée 31 mai 2024 ;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise *A.J. Théorêt, Entrepreneur électricien inc.* pour les travaux d'électricité associés à l'installation des bornes au montant de 72 955,06 \$ (taxes incluses), conformément aux offres de services datées du 3 juin 2024 ;

D'AUTORISER une dépense nette totale de 116 591,74\$ à même le poste budgétaire 02-320-10-641 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 07-167-24 | Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharges électriques en bordure du parc Aumais |
|------------------|---|

ATTENDU QUE cette autorisation est dans l'optique de l'atteinte des objectifs du plan de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'acquisition et l'installation de plusieurs bornes de recharge sur rue et dans ses différents parcs de stationnement au cours des 5 dernières années ;

ATTENDU QUE la Ville veut procéder à l'acquisition de bornes de recharges électriques afin de bonifier l'offre de service du réseau de bornes de recharge de la ville, particulièrement en bordure du parc Aumais;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir son soutien aux automobilistes qui font le choix de rouler à l'électricité pour ainsi promouvoir le principe du développement durable et favoriser les choix écoresponsables sur son territoire ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics de soumettre une demande dans le cadre du programme de subvention pour l'installation de bornes de recharges électriques en bordure du parc Aumais ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à soumettre une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention pour l'installation de bornes de recharges en bordure au parc Aumais ;

QUE la Ville de Sainte-Anne-Bellevue s'engage à respecter les engagements de la municipalité dudit programme après la réception de la lettre d'acceptation de la subvention pour son projet ;

D'AUTORISER la greffière à signer l'entente de partenariat entre Hydro-Québec et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue permettant le déploiement de bornes de recharge en bordure du parc Aumais pour véhicules électriques dans le cadre dudit programme de subvention ;

D'AUTORISER la greffière à signer tous les documents connexes d'autorisation, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

8. FINANCES

| | |
|------------------|-----------------------------|
| 07-168-24 | Adoption des comptes |
|------------------|-----------------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 11 juin au 2 juillet 2024 ;

907 608,18 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2024 ;

587 953,51 \$

Total :

1 495 561,69 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 25 mai au 14 juin 2024 ;

212 199,44 \$

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 07-169-24 | Mandat audit externe pour l'année 2024 |
|------------------|---|

ATTENDU QUE

la Ville doit octroyer un mandat d'audit externe pour procéder à la vérification des états financiers pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE

la firme comptable *Daniel Tétreault CPA Inc.* a procédé à la vérification des états financiers de la Ville dans les dernières années ;

5363

ATTENDU la recommandation du trésorier de conclure un contrat de gré à gré avec la firme comptable *Daniel Tétreault CPA Inc.* pour la vérification des états financiers 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à la firme comptable *Daniel Tétreault CPA Inc.* pour des services professionnels d'audit externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, pour un montant de 16 441,43 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de service datée du 16 juin 2024 ;

D'AUTORISER une dépense nette de 15 013,22 \$ à même le poste budgétaire 02-130-00-413 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|--|
| 07-170-24 | Aide financière aux organismes à but non lucratif – NOVA l'ouest de l'île |
|------------------|--|

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de Nova l'ouest de l'île le 19 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense et le paiement de 250 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à Nova l'Ouest de l'île pour une contribution de la part de la Ville au 31^e Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 12 août 2024 au Club de golf de Beaconsfield, conformément à la demande du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. RESSOURCES HUMAINES

| | |
|------------------|---|
| 07-171-24 | Nomination au poste permanent de préposé aux travaux et à la propreté (Groupe 3) |
|------------------|---|

5364

- ATTENDU** la résolution numéro 04-091-24 nominant une coordonnatrice adjointe aux travaux publics ;
- ATTENDU QUE** suite à cette nomination, un poste de titulaire aux travaux publics doit être comblé ;
- ATTENDU QUE** selon l'article 18.12 de la convention collective en vigueur, la candidature de l'employé possédant le plus d'ancienneté générale et répondant aux exigences doit être retenue ;
- ATTENDU QUE** monsieur François Fortier, à l'emploi de la Ville depuis 2019, rencontre les exigences du poste ;
- ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics et du directeur général de nommer monsieur François Fortier au poste permanent de préposé aux travaux et à la propreté ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur aux travaux publics et du directeur général de nommer monsieur François Fortier au poste permanent de préposé aux travaux et à la propreté (groupe 3) à compter du 3 juillet 2024, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (Local 301) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire numéro 02-701-70-143.

Adoptée à l'unanimité.

11. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

| | |
|------------------|--|
| 07-172-24 | Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 862 visant à soustraire le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de l'autorisation d'un logement accessoire |
|------------------|--|

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 862 visant à soustraire le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de l'autorisation d'un logement accessoire* ;
- Dépose le projet du règlement numéro 862.

| | |
|------------------|---|
| 07-173-24 | Adoption du règlement numéro 772-4 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'interdire la circulation sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction sud de |
|------------------|---|

5365

**14h à 19h et abrogeant le règlement
numéro 772-2**

- ATTENDU** les articles 291, 291.1 et le 5^e paragraphe de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) ;
- ATTENDU QUE** pour une question de sécurité publique, le conseil souhaite interdire la circulation des véhicules lourds sur le boulevard des Anciens-Combattants ;
- ATTENDU QUE** suite aux discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, celui-ci est d'avis que l'interdiction devrait s'appliquer en tout temps sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction sud de 14 h à 19 h, sauf en cas d'urgence, selon les modalités prévues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
- ATTENDU QU'** il y a donc lieu de modifier le règlement numéro 772 afin d'y consigner cette interdiction ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Me Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 772-4, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 11 juin au 2 juillet 2024;
- Liste des commandes au 30 juin 2024 ;
- Lettre de communication 2023 et lettre de planification de l'audit 2023 en ce qui concerne le coût net de recyclage au portail GMR de Recyc-Québec 2023 ;
- Procès-verbal de correction de la résolution numéro 06-153-24 et résolution numéro 06-153-24 corrigée.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

| | |
|------------------|---------------------------|
| 07-174-24 | Levée de la séance |
|------------------|---------------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-281987 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-281975 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 2 juillet 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 5 juillet 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière

SOUS RÉSERVE D'ADOPTION